

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 à 20H30**

Date de la  
convocation :  
05/12/2023

Date d'affichage de  
l'avis :  
05/12/2023

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 11  
Procurations : 2  
Votants : 13

**PRÉSENTS :** FORGEAS Jean-Pierre, ROCHER Yves, HAUGUEL Damien, LEGRAND Emmanuelle, RENAULT Sylvie, PAIMBLANC Benjamin, ANNE Flavie, BARBIER-NEVEU Johann, LEVAIN Julie, WARIN Dimitry, ANNE David.

**ABSENTS EXCUSÉS :** LE BARBENCHON Sébastien, GUILLEMOT Véronique, PUTIGNIER Tony, SANVICENTE Frédérique.

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :** De LE BARBENCHON Sébastien à FORGEAS Jean-Pierre, De PUTIGNIER Tony à ANNE David.

**SECRÉTAIRE :** LEVAIN Julie

**I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Le précédent compte rendu du 16 octobre 2023 n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET « RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES » - Délibération 46/2023**

Monsieur BOREY Thierry, architecte et maître d'œuvre, est invité à présenter l'avant-projet définitif de rénovation énergétique de la salle polyvalente de la commune.

**Vu** les éléments exposés, présent en annexe 1, annexe 2 et annexe 3 - plan, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

✍ *Valide l'avant-projet présenté par Monsieur BOREY Thierry.*

**III) PROJET D'ADRESSAGE – DÉNOMINATION DES VOIES - Délibération 47/2023**

**Vu** les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) :

- Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

- Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ *Valide les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)*
- ↳ *Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

#### **IV) CONVENTION ECOLES PRIVEES**

L'école privée Sainte Marie sur la commune d'Argences et l'école privée Saint Jean Baptiste sur la commune de Canteloup, ont adressé, chacune, à la commune une convention de forfait communal pour les enfants domiciliés sur la commune de Vimont et inscrits dans leurs écoles pour l'année scolaire 2023/2024.

Ecole privée Saint Jean Baptiste : 3 élèves en primaire

Ecole privée Sainte Marie : 12 élèves en maternelle et 4 élèves en primaire

Le coût moyen par élève pour un maternelle et pour un primaire n'ayant pas été communiqué, le Conseil Municipal : décide d'attendre les montant après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention :

- ↳ *Décide de ne pas signer les conventions et d'attendre d'avoir les coûts moyens par maternelle et par primaire pour prendre la délibération.*
- ↳ *Décide de reporter cette délibération au prochain conseil.*

#### **V) DEMANDES DE SUBVENTIONS ÉCOLES PRIVÉES – Délibération 48/2023**

Les écoles Ste Marie et St Jean-Baptiste situées respectivement sur la commune d'Argences et de Canteloup nous ont adressés à la commune une demande de subvention d'une valeur de 20 € par élèves, pour un séjour de deux nuitées à Clécy qui sera proposé en 2024 :

- Elèves de CM1 et CM2 - St Jean-Baptiste : 2
- Elèves de CM1 et CM2 - Ste Marie : 3

De ce fait, monsieur le Maire propose de participer au projet à hauteur de 20€ par élève participant aux voyages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ *Autorise une participation de 20 € par élève de Vimont participant aux voyages.*
- ↳ *Inscrire le montant communiqué par le collègue Jean Castel au budget 2023, article 6574.*

#### **VI) INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE**

*Suppression de ce point – délibération déjà prise 19-2023*

## VII) DIVERS

- ↳ Rue du Marais : Installation du panneau voie sans issue. Si la circulation augmente, un panneau « sens Interdit » sera installé.
- ↳ Travaux D40 – D613 : Des travaux sur les canalisations d'eau potable, commenceront en janvier sur la route de saint pierre, D40 pour une durée d'environ 3 mois. La circulation sera fortement perturbée.
- ↳ Otri : Le tri des biodéchets sera obligatoire à partir du 1er janvier 2024. Otri est toujours en étude du projet.
- ↳ Repas des Aînés : Comme l'année dernière, le choix du traiteur, c'est porté sur « Chez Dimitry » à Airan, pour la préparation du repas. Le menu sera statué lors du prochain conseil municipal.
- ↳ Vœux du maire : Boitage.
- ↳ Date à retenir :
  - Noël des enfants : le samedi 16 décembre 2023 de 16h à 18h.
  - Vœux du Maire : le vendredi 26 janvier 2024
  - Repas des Aînés : le dimanche 31 mars 2024
- ↳ Prochain Conseil municipal : le lundi 15 Janvier 2024.

Séance levée à 22h00

Délibération du Conseil municipal prise lors de la **séance du 11 décembre 2023** :

**N° 46/2023** – PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET « RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES »  
**N° 47/2023** – PROJET D'ADRESSAGE – DÉNOMINATION DES VOIES  
**N° 48/2023** – DEMANDES DE SUBVENTIONS ÉCOLES PRIVÉES

LEVAIN Julie



FORGEAS Jean-Pierre

ROCHER Yves

HAUGUEL Damien



LEGRAND Emmanuelle

RENAULT Sylvie

PAIMBLANC Benjamin

ANNE Flavie

BARBIER-NEVEU Yohann

WARIN Dimitry

ANNE David